



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 16
Votants 16

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 11 MARS À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 06 mars 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - ~~Laila GAUTHIER~~ - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés : Laila GAUTHIER - Cédric PASSOS - Ivann LECOURT

Secrétaire de séance : Joëlle JULLIEN

2024.10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 juillet 2012 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec Monsieur le Préfet de la Loire relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il convient d'actualiser cette convention suite à la dématérialisation des marchés publics et des décisions individuelles d'urbanisme.

La transmission se fait par l'application « ACTES » par le biais de la solution IXBUS proposée par la Société SRCL.

La présente convention prendra effet à compter du 18 mars 2024 pour une durée d'une année. Elle sera reconduite tacitement d'année en année.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec Monsieur le Préfet de la Loire pour la dématérialisation des actes
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention avec Monsieur le Préfet de la Loire pour la dématérialisation des actes
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Joëlle JULLIEN

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

